



Conseil économique et social

Distr. générale
23 avril 2026
Français
Original : anglais

Session de 2026

31 juillet 2025-22 juillet 2026

Point 12 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2025/22](#) dans laquelle le Conseil économique et social a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, pour examen à la session de 2026. Il porte sur les activités menées par le Groupe entre avril 2025 et mars 2026, à savoir notamment les réunions tenues avec des représentantes et représentants des autorités nationales, de la société civile, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, de l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations régionales et des institutions financières internationales.



I. Introduction

1. Le Conseil économique et social a créé le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en 1999 par sa résolution 1999/4, puis l'a réactivé en 2004 (décision 2004/322). Le Groupe se compose de 29 membres, à savoir les Représentantes et Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Argentine, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Guatemala, d'Haïti, de l'Italie, de la Jamaïque, du Kenya, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies est devenu membre du Groupe le 29 juillet 2025 (décision 2025/210 B du Conseil). Depuis novembre 2004, le Groupe est présidé par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies. En décembre 2025, David Lametti a pris la relève de Bob Rae à la présidence.

2. Dans sa résolution 2025/22, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe jusqu'à la fin de sa session de 2026, afin qu'il puisse suivre la situation de près et soutenir les priorités nationales de développement à long terme d'Haïti. Le Groupe a également pour mandat de collaborer avec les autorités haïtiennes afin de favoriser le relèvement socioéconomique, la reconstruction et la stabilité institutionnelle du pays, tout en veillant à ce que l'aide internationale reste cohérente, durable et adaptée aux besoins nationaux. Dans sa résolution, le Conseil a souligné qu'il importait d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants et de veiller à fournir un appui coordonné à Haïti. Il a prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux pour examen à la session de 2026.

3. Le présent rapport, qui porte sur la période allant d'avril 2025 à mars 2026, énonce les principales conclusions et recommandations que le Groupe a formulées à l'issue de ses réunions, tenues sous forme hybride et en présentiel, avec les autorités haïtiennes et diverses parties prenantes, notamment des représentantes et représentants du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, du Fonds monétaire international (FMI), du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et de l'Organisation des États américains (OEA). Il s'agit notamment des réunions du Groupe, tenues sous la présidence de M. Lametti, les 4 et 10 février 2026. Compte tenu des conditions de sécurité qui ont régné en Haïti au cours de la période considérée, le Groupe ne s'est pas rendu dans le pays. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une liste des activités menées par le Groupe et ses interlocuteurs au cours de la période considérée.

II. Contexte actuel en Haïti

A. Situation politique et conditions de sécurité

4. Le Groupe reste préoccupé par la persistance de la crise en matière de sécurité, qui a été encore aggravée par la violence généralisée des gangs et qui continue de se solder par de graves violations des droits humains, d'importants revers en matière de développement et des problèmes humanitaires croissants. Les gangs haïtiens se sont mués en réseaux criminels qui contrôlent des territoires stratégiques et entretiennent une spirale de violence alimentée par des pratiques d'extorsion et les flux financiers illicites liés au trafic de drogue, d'armes et de munitions. L'expansion des gangs armés dans le pays a entraîné une grave crise en matière de sécurité et un niveau élevé de violence, notamment des violences sexuelles, des violations des droits humains,

des meurtres, des enlèvements et des déplacements forcés. Entre le 1^{er} mars 2025 et le 15 janvier 2026, au moins 5 519 personnes ont été tuées et 2 608 blessées en Haïti¹.

5. Le 9 mai 2025, le Président du Groupe a adressé une lettre au Conseil de sécurité (S/2025/304) dans laquelle il faisait part des préoccupations du Groupe concernant la crise humanitaire catastrophique en Haïti et les immenses souffrances endurées par la population haïtienne en raison de l'escalade de la violence dans le pays et imploré le Conseil de répondre à la demande faite par Haïti concernant une assistance urgente, conséquente et soutenue pour rétablir la sécurité de la population haïtienne.

6. Le 23 septembre 2025, le Président a convoqué une réunion ministérielle du Groupe en marge de la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale afin de mobiliser un soutien en faveur de solutions dirigées et prises en main par Haïti visant à renforcer la stabilité et à faire progresser le développement durable du pays². Les participants ont demandé que le financement du Plan de réponse aux besoins humanitaires d'Haïti augmente de toute urgence et souhaité que le financement soit souple et qu'un accès sans entrave soit assuré de sorte que l'aide humanitaire soit efficace. Ils ont souligné qu'il importait de toute urgence de rétablir la sécurité et l'état de droit et de renforcer la protection des civils.

7. Le Groupe a pris note de l'adoption de la résolution 2793 (2025) le 30 septembre 2025 dans laquelle le Conseil de sécurité autorisait la transition entre la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la Force de répression des gangs, en étroite coopération et coordination avec le Gouvernement haïtien, et demandait la création d'un Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) chargé de fournir un soutien logistique et opérationnel à la Force. Il a accueilli favorablement la nomination du Représentant spécial de la Force de répression des gangs en décembre 2025 et celle de la Chef du BANUH en mars 2026. Le Groupe a souligné qu'il importait de renforcer la présence de forces de sécurité dans le pays et d'assurer une transition en douceur entre la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la Force de répression des gangs. Il a insisté sur le fait que le Groupe permanent des partenaires était essentiel en ce qu'il assurait la supervision stratégique de la Force et facilitait la constitution des forces et l'obtention de contributions volontaires. Il a souligné l'importance que revêtait le respect par la Force du droit des droits humains et la mise en place de mécanismes de contrôle et de garanties visant à protéger les femmes et les enfants. Le Groupe a demandé qu'un soutien soit mobilisé d'urgence de sorte que la transition en matière de sécurité en Haïti bénéficie d'une aide financière, logistique, opérationnelle et coordonnée. La détérioration de la situation en Haïti a des répercussions sur la région et au-delà, ce qui exige une action coordonnée au niveau mondial.

8. En ce qui concerne la situation politique, le mandat du Conseil présidentiel de transition a pris fin le 7 février 2026 et le pouvoir exécutif a été transféré au Conseil des ministres, sous la direction du Premier Ministre. Le 1^{er} décembre 2025, les autorités nationales ont adopté un décret électoral par lequel elles ont établi un cadre juridique et politique propre à faciliter la tenue des élections³. Le décret a été suivi de la publication d'un nouveau calendrier électoral par le Conseil électoral provisoire, le 23 décembre 2025. Le calendrier fixe au 30 août 2026 la date du premier tour des élections nationales et au 6 décembre 2026 celle du second tour et prévoit des étapes clés allant jusqu'au début de 2027. Le Groupe réaffirme l'importance que revêt l'unité politique et encourage les autorités haïtiennes à guider le pays vers des élections crédibles, libres, régulières et transparentes et à s'attaquer au problème de la corruption.

¹ Voir <https://binuh.unmissions.org/fr/accueil/document-library/rapport-annuel-du-haut-commissaire-des-nations-unies-aux-droits-de-lhomme>.

² Voir <https://ecosoc.un.org/sites/default/files/2025-09/Chair-Summary-AHAG-Haiti-2025.pdf>.

³ Voir <https://cephaiti.ht/calendrier-electoral-2025/>.

9. Le Groupe s'est félicité du fait que le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat du BINUH le 29 janvier 2026, y compris pour ce qui était de la mise au point d'un programme de désarmement, de démantèlement et de réintégration. Il a accueilli favorablement la nomination du Représentant spécial et Chef du BINUH. Le Groupe a été informé des efforts de coordination menés par le BINUH et le BANUH nouvellement créé. Le BINUH, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires internationaux, a apporté un concours à Haïti dans le cadre des opérations électorales et des programmes visant à réduire la violence et à réinsérer d'anciens membres de gangs.

10. Les organisations régionales ont joué un rôle déterminant en soutenant l'action menée par Haïti pour reconstruire ses institutions, rétablir la sécurité et jeter les bases d'un développement durable. Le Groupe salue les mesures que prennent les partenaires internationaux et régionaux, notamment la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains (OEA), pour aider le pays à s'engager sur la voie de la sécurité et de la stabilité. Au cours de ses échanges avec des représentantes et représentants de l'OEA, il a reçu des informations sur les initiatives prises par l'Organisation en matière de sécurité, de gouvernance et de stabilité institutionnelle et sur la feuille de route pour la stabilité et la paix dirigée par Haïti avec un soutien régional et international. L'OEA a également axé son action sur les élections, le système national d'identification et le suivi de la situation des droits humains. Le Groupe a souligné qu'il importait de maintenir la coordination et l'engagement à aider Haïti à progresser vers la stabilité, des élections libres et une gouvernance démocratique.

B. Aggravation de la crise humanitaire

11. Le Groupe a continué de juger préoccupants la situation humanitaire désastreuse régnant en Haïti et le faible niveau de financement (27,1 %) du Plan de réponse aux besoins humanitaires 2025⁴. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter du fait de l'intensification de l'insécurité alimentaire, des déplacements internes et des flambées de choléra. Par ailleurs, l'ouragan Melissa a mis en évidence la vulnérabilité du pays face aux aléas climatiques et le fait qu'il convenait de financer de toute urgence les mécanismes nationaux de résilience et de gestion des catastrophes. L'insécurité alimentaire est restée préoccupante : 5,7 millions de personnes faisaient face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire⁵ (phase 3+ du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), dont 1,9 million se trouvant en situation d'urgence (phase 4), ce qui avait des effets disproportionnés sur les membres les plus vulnérables de la population. Le recrutement par des gangs armés et la fermeture des écoles rendent les enfants particulièrement vulnérables. Près de un million d'enfants de moins de 5 ans sont touchés par l'insécurité alimentaire. De plus, le système de santé haïtien est au bord de l'effondrement en raison de la pénurie de carburant, des attaques contre les hôpitaux et du manque de personnel soignant. Environ 4,9 millions de personnes en Haïti ont besoin d'une aide sanitaire d'urgence.

12. Il faudrait mobiliser 880 millions de dollars dans le cadre du Plan de réponse aux besoins humanitaires 2026 pour venir en aide à 4,2 millions d'Haïtiens vulnérables, sur les 6,4 millions de personnes qui ont besoin d'aide et qui sont les plus touchées par la violence. Le Plan vise à réduire les risques immédiats pour les populations touchées, à stabiliser la situation des ménages les plus durement touchés par des chocs répétés et à ménager un meilleur accès aux services essentiels. Les principales catégories concernant les besoins humanitaires de la population haïtienne sont l'insécurité alimentaire (5,9 millions de personnes), les besoins sanitaires (4,9 millions),

⁴ Voir <https://fts.unocha.org/plans/1257/summary>.

⁵ Voir www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1159760/?iso3=HTI.

l'hébergement et les articles non alimentaires (4,2 millions), l'eau, l'assainissement et l'hygiène (3,5 millions), la protection (2,2 millions) et la coordination et la gestion des camps (2,1 millions). Au 30 mars 2026, seuls 19,5 % des fonds nécessaires avaient été reçus⁶.

13. Le Groupe est extrêmement préoccupé par le fait que plus de 1,4 million de personnes ont été déplacées, dont beaucoup à plusieurs reprises, les enfants représentant plus de la moitié de la population déplacée. L'accès limité à l'eau et les mauvaises conditions d'hygiène dans les sites d'accueil des personnes déplacées créent des risques sanitaires qui vont croissant. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de sites d'accueil spontanés dans le pays est passé de 142 à 238 entre décembre 2024 et octobre 2025⁷, et la population locale continue de supporter la plus grande partie du fardeau lié à l'accueil des personnes déplacées. De plus, les Haïtiennes et Haïtiens expulsés qui retournent en Haïti se heurtent à d'importants problèmes sur le plan de la protection et sur les plans social et économique.

14. Le Groupe a été informé que, malgré des difficultés considérables et la persistance des menaces d'enlèvement, les travailleurs humanitaires et les organisations de la société civile continuaient d'apporter une aide indispensable. Les acteurs locaux de la société civile jouaient un rôle essentiel, mais ne pouvaient à eux seuls faire face à l'ampleur des besoins. Le Groupe a donc souligné qu'il importait de toute urgence de garantir aux populations touchées un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et de mobiliser des financements beaucoup plus importants afin d'élargir l'action menée et de l'inscrire dans la durée.

Protection et besoins humanitaires des enfants et des jeunes haïtiens

15. Le Groupe est profondément préoccupé par le fait qu'Haïti enregistre l'une des hausses les plus marquées, en pourcentage, des violations commises contre des enfants, qui correspond à une augmentation alarmante de 490 %, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés publié en 2025 (A/79/878-S/2025/247). Les conséquences de la crise sur les enfants et les jeunes sont particulièrement graves, les gangs armés commettant régulièrement des violations graves, qu'il s'agisse de meurtres, de recrutements ou de violences sexuelles. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le nombre d'enfants recrutés et utilisés par des gangs armés en Haïti a augmenté de 200 % en 2025. On estime également que les enfants représentent jusqu'à la moitié de l'ensemble des membres de gangs, et les exactions se poursuivent dans un climat d'impunité généralisée. Les enfants en Haïti font face à une crise de l'éducation qui s'aggrave rapidement : plus de 1 600 établissements scolaires ont fermé au cours de l'année scolaire et beaucoup ont été transformés en centres d'accueil. Les obstacles financiers et la violence omniprésente empêchent déjà un enfant sur quatre de fréquenter l'école.

16. S'appuyant sur les travaux du Groupe, le Président du Conseil économique et social et le Président de la Commission de consolidation de la paix ont convoqué, le 11 juin 2025, une réunion conjointe consacrée à la consolidation et à la pérennisation de la paix en Haïti. À cette réunion, les participants ont souligné qu'il fallait d'urgence intensifier les mesures visant à consolider la paix et à réduire la violence au niveau local, et veiller à ce que les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures.

⁶ Voir <https://fts.unocha.org/plans/1503/summary>.

⁷ Voir www.iom.int/news/displacement-haiti-reaches-record-high-14-million-people-flee-violence.

17. Le Groupe a souligné que la consolidation de la paix et le développement devaient marcher de pair avec l'action menée pour renforcer la sécurité afin que l'on puisse aller au-delà d'une simple intervention humanitaire en Haïti. Il a accueilli avec satisfaction les résultats donnés par les projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix, notamment la mise en place de forums ouverts aux femmes et aux jeunes et visant à favoriser la participation citoyenne, et noté qu'il était prévu qu'Haïti reçoive des contributions statutaires provenant du Fonds.

18. Il est impératif que les enfants et les jeunes en Haïti aient accès à l'éducation et soient protégés contre la violence et le recrutement par les gangs. Il importe de redoubler d'efforts sans plus tarder pour lutter contre la violence locale et pour mener à bien les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en particulier pour les enfants associés à des gangs armés. Il est indispensable d'aider les autorités haïtiennes à mettre en place des protocoles de réintégration dans des conditions de sécurité, de renforcer les systèmes de protection de l'enfance, d'offrir un toit aux enfants et de créer des filières de réinsertion et des débouchés productifs. Ces efforts sont essentiels pour aider les jeunes à quitter les gangs en toute sécurité, favoriser leur réinsertion et renforcer la cohésion sociale. Le Groupe engage tous les gangs armés à libérer tous les enfants.

19. Le Groupe a également pris note des dispositions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration figurant dans la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité et souligné que, à mesure que les conditions de sécurité s'amélioraient, il fallait se préparer à donner plus d'ampleur aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux programmes de lutte contre la violence locale. À cet égard, il accueille favorablement la reprise des activités, en 2026, de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion.

20. Le Groupe a été informé des activités menées par le BINUH pour protéger les enfants victimes d'actes de violence et des initiatives lancées par diverses entités des Nations Unies, notamment l'OIM, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Une coordination efficace avec la Force de répression des gangs sera essentielle à la réussite de ces activités. Le Groupe souligne qu'il importe de mettre résolument et durablement l'accent sur le suivi des atteintes aux droits humains et sur la réponse à leur apporter, ainsi que sur le renforcement de la mobilisation de la population.

C. Développement durable

1. Perspectives économiques

21. Selon la Banque mondiale, l'économie haïtienne n'a cessé de se contracter depuis 2019 : elle a enregistré une baisse de 4,2 % en 2024 et devrait encore reculer de 2,2 % en 2025. La perte totale de production entre 2018 et 2024 est estimée à 39 % (9,7 milliards de dollars des États-Unis). La pauvreté reste très répandue et l'on estime que 37,6 % de la population haïtienne vit en dessous du seuil international de pauvreté, qui est de 2,15 dollars par jour en 2025.

22. Le Groupe a pris note des évaluations du FMI selon lesquelles la situation macroéconomique restait fragile, en grande partie en raison de la persistance de l'insécurité. À la croissance négative s'ajoutait un taux d'inflation qui se maintenait aux alentours de 30 %. La situation budgétaire était fragile, mais dans l'ensemble équilibrée. Le ratio impôts/produit intérieur brut (PIB) était le plus faible des Caraïbes. La position extérieure s'est améliorée, aidée en cela par des envois de fonds qui ont atteint des niveaux historiquement élevés en 2025 (environ 4,1 milliards de

dollars des États-Unis), mais les volumes d'exportation restent faibles et les importations n'ont connu qu'une reprise modérée.

23. Le Groupe a constaté que l'incertitude politique et des chocs externes, tels que l'ouragan Melissa, rendaient les perspectives économiques encore plus moroses. Parmi les mesures propres à renforcer la mobilisation des recettes nationales figurent le paiement électronique des impôts et une meilleure intégration des systèmes fiscaux et douaniers. Les principaux risques pesant sur les réserves internationales comprennent la dépendance vis-à-vis des transferts de fonds, les perturbations externes et la capacité limitée de génération de recettes nationales. Le Groupe note que le maintien de la stabilité macroéconomique sera tributaire de l'amélioration de la sécurité, d'une hiérarchisation réaliste des priorités politiques, d'un renforcement des capacités institutionnelles et d'une meilleure coordination entre les partenaires.

24. Le Groupe a été informé que, malgré une récession prolongée, une activité économique modeste a vu le jour dans le nord d'Haïti et contribué à la création d'emplois, à l'augmentation des recettes en devises et à la croissance des exportations dans des secteurs tels que la culture de la mangue, la production d'huiles essentielles et l'artisanat. Selon la Banque mondiale, les principaux problèmes de développement pour la période à venir ont trait à la création d'emplois, condition indispensable à la croissance et à la sécurité, à la gestion des flux migratoires de retour (suivi, analyse et accompagnement de la réintégration), à la gestion des transferts de fonds dans un contexte instable, et au renouvellement et à l'élargissement de l'accès aux marchés pour le commerce.

2. Sécurité alimentaire

25. Malgré son potentiel agricole considérable, Haïti fait face à un niveau d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés au monde. Le groupe de travail chargé d'aider Haïti à répondre aux besoins des populations touchées par la crise et à mettre en place un système alimentaire plus productif et plus résilient, présidé par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies, a noué des liens de coopération avec les entités des Nations Unies pour suivre l'évolution de la situation et examiné des mesures visant à remédier à la crise.

26. À l'heure actuelle, une personne sur deux souffre de faim aiguë, alors que la violence croissante des gangs, les déplacements de population, l'effondrement économique, les perturbations des marchés et les chocs climatiques ne cessent de s'aggraver. L'insécurité généralisée freine la production agricole et fait grimper les prix des denrées alimentaires. Le sud-ouest du pays, pôle agricole essentiel, fait face à des difficultés supplémentaires, y compris un accès limité aux marchés et des vulnérabilités environnementales.

27. L'aide alimentaire n'a pas seulement pour objet de sauver des vies ; elle peut constituer un levier de stabilité qui contribue à prévenir une nouvelle détérioration des liens sociaux et à donner de l'espoir face à une détresse grandissante. Acteur essentiel, le Programme alimentaire mondial (PAM) est venu en aide aux populations les plus vulnérables d'Haïti, notamment celles vivant dans des zones fortement touchées par la violence et dans des endroits difficiles d'accès. L'appui qu'il a apporté au programme national de repas scolaires, associé à des stratégies de distribution permettant de toucher les personnes plus isolées et à des modalités de paiement numérique, a permis de faire parvenir l'aide à ceux qui en avaient le plus besoin. En 2025, les interventions en matière de sécurité alimentaire ont représenté près de la moitié du budget total de l'aide humanitaire apportée au pays, ce qui souligne leur rôle crucial dans l'atténuation de la crise générale. Le programme de repas scolaires montre comment l'aide alimentaire renforce le contrat social : il aide à maintenir plus

d'un demi-million d'enfants à l'école, améliore les résultats scolaires et soutient les systèmes alimentaires locaux. Investir dans la sécurité alimentaire peut contribuer à préserver la confiance publique, à réduire les recrutements dans des groupes armés et à soutenir le redressement à long terme. Le groupe de travail a accueilli favorablement l'approche commune adoptée par le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour renforcer les systèmes agroalimentaires locaux durables, qui consiste à mettre en relation les producteurs et les marchés scolaires, institutionnels et communautaires. Le Gouvernement haïtien, par l'intermédiaire de la Coalition pour l'alimentation scolaire, s'est engagé à fournir des repas scolaires à 1,5 million d'enfants d'ici à l'année scolaire 2025/26. Conformément à la politique et à la stratégie nationales en matière de repas scolaires, d'ici à 2030, tous les aliments servis dans les cantines scolaires devront être achetés auprès de producteurs locaux.

28. Le groupe de travail a également été informé de la stratégie intégrée de la FAO, qui vise à renforcer les systèmes alimentaires au moyen d'une aide alimentaire d'urgence, du renforcement de la résilience, de l'agriculture durable et de la restauration de l'environnement. Les investissements dans la sécurité alimentaire ont de nombreux bénéfices, notamment une meilleure nutrition, le renforcement des marchés locaux et une plus grande résilience face aux changements climatiques. Cependant, la persistance des déficits de financement menace des programmes essentiels, notamment les repas scolaires, l'accès aux marchés pour les agriculteurs locaux, les systèmes de surveillance sanitaire animale et la préparation aux catastrophes. Parallèlement, les problèmes liés aux transports aériens et maritimes, la baisse des importations de carburant due aux agissements des gangs et la diminution du financement de la lutte contre les catastrophes ont rendu les transferts en espèces à caractère anticipatif de plus en plus indispensables.

29. À la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix qui s'est tenue en juin 2025, les membres du groupe de travail ont indiqué que la sécurité alimentaire était un levier de stabilité et décrit les liens qu'elle avait avec la consolidation de la paix et la résilience. Ils ont également souligné à quel point il importait de mettre en place des initiatives à fort impact clairement définies et aisément communicables pour mobiliser les partenaires. Parmi les solutions durables figurent la production locale de semences, qui permet de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, et l'agroforesterie. Il a été indiqué que le programme de repas scolaires était un modèle particulièrement efficace et évolutif, qui apportait des bienfaits nutritionnels immédiats aux enfants, soutenait les agriculteurs locaux et renforçait la résilience de la population.

30. Il est possible de relier l'action menée en faveur de la consolidation de la paix à la production alimentaire rurale, notamment en aidant les jeunes ayant appartenu à des gangs à participer aux travaux agricoles et ainsi à se réadapter et à se réinsérer. Dans ce contexte, le Groupe a été informé d'une initiative conjointe de la FAO, du PAM et de l'Organisation internationale du Travail visant à renforcer les chaînes de valeur agricoles et à créer des emplois décents pour les jeunes. L'initiative Main dans la main de la FAO, qui réduit les risques pour les investisseurs, malgré les difficultés liées à la certification et à l'instabilité économique, a également été mise en avant comme un moyen d'attirer les investissements privés dans l'agriculture.

3. Secteur de la santé

31. La situation en Haïti a entraîné une augmentation de la demande de soins de santé. Environ 5 millions de personnes ont besoin d'une aide médicale, mais la couverture sanitaire reste limitée dans de nombreuses régions. Les attaques visant les infrastructures sanitaires, le départ des soignants, un accès physique et financier limité, les difficultés d'approvisionnement et la réduction de l'aide publique au développement, ainsi que la présence d'un très petit nombre d'organisations non

gouvernementales spécialisées dans le domaine de la santé, se sont soldés par une baisse de la qualité des services de santé. Le principal hôpital de la capitale a fermé en raison des activités des gangs et plus de 1,1 million de personnes ont été privées de ce fait de services d'urgence et de services obstétricaux de proximité. Seuls 26 % des 268 établissements de santé du pays sont encore opérationnels⁸. Il a fallu continuer à exercer une surveillance renforcée et en particulier contrôler la qualité de l'eau, car des cas de choléra continuaient d'être signalés.

32. Le groupe a été informé des activités de l'Organisation panaméricaine de la Santé. En collaboration avec le Ministère haïtien de la santé publique et de la population, l'OPS a continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien des services vitaux, adaptant les modes de prestation aux conditions d'insécurité et préservant les capacités de surveillance des maladies et d'intervention. Les priorités de l'OPS consistent à renforcer la résilience des systèmes de santé haïtiens grâce à une approche fondée sur les interactions : il s'agit d'aller au-delà des interventions d'urgence et de mettre en place des systèmes capables de résister aux chocs. L'OPS a récemment lancé un appel d'urgence sanitaire pour 2026, portant sur un montant de 19,2 millions de dollars des États-Unis, que ses partenaires et lui-même utiliseront.

33. Parmi les problèmes sanitaires du pays figurent les crises de santé mentale, en particulier parmi les personnes rescapées de violences sexuelles, la surpopulation dans les camps de personnes déplacées, l'accès limité aux soins et le manque de fonds. Le Groupe a salué la contribution de l'OPS à la lutte contre le choléra et à la gestion du paludisme et du VIH, malgré les difficultés de financement. Il a été instamment invité à soutenir l'action sanitaire en menant des activités de plaidoyer énergique, en veillant à ce que les questions sanitaires restent au cœur des débats politiques et sécuritaires, en tirant parti de ses relations avec les institutions financières internationales et en mobilisant des fonds supplémentaires.

D. Droits humains, état de droit et administration de la justice

34. Les droits fondamentaux de nombreux Haïtiens et Haïtiennes restent gravement menacés par la violence généralisée des gangs, la faiblesse de l'état de droit, la persistance de l'impunité et un système judiciaire dépourvu de ressources suffisantes. Au total, 27 cas de violences sexistes sont signalés chaque jour et il s'agit souvent de violences sexuelles commises par des gangs, mais bon nombre de cas ne sont pas signalés. L'expert sur la situation des droits de l'homme en Haïti a souligné qu'il importait d'urgence de protéger et de réinsérer les enfants vulnérables touchés par la violence des gangs et demandé qu'un appui accru soit apporté aux centres d'accueil et de rééducation. Les mesures de sécurité doivent être complétées par un plan doté de ressources suffisantes qui associe la lutte contre la violence locale à des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il importe de donner la priorité absolue aux enfants et aux jeunes à risque. Il convient de renforcer d'urgence les programmes qui permettent aux enfants de quitter les gangs en toute sécurité et de se réinsérer et de prendre des mesures de protection renforcées visant à prévenir le recrutement. En outre, des initiatives axées sur les jeunes, telles qu'un corps national de jeunes, pourraient être mises en place afin d'offrir des programmes d'alphabétisation, de formation professionnelle et d'apprentissage, notamment dans le cadre de travaux publics, comme la plantation d'arbres, le nettoyage des canaux et la restauration des parcs publics et des sites historiques.

35. La réforme de la justice est un volet essentiel des efforts de stabilisation. Le Groupe constate avec préoccupation que les systèmes judiciaire et pénitentiaire restent fragiles et sollicités à l'excès, notamment pour ce qui est des affaires liées aux

⁸ Voir <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-who-health-emergency-appeal-2026>.

gangs et à la criminalité organisée, malgré l'action menée par les autorités haïtiennes et les partenaires internationaux pour les renforcer. Il faut adopter une approche exhaustive visant à donner la priorité à la réduction de la détention provisoire, au renforcement de la gestion du système pénitentiaire et à la prise en charge des personnes à haut risque, tout en renforçant les capacités à moyen et long terme pour faire régner l'ordre et consolider les institutions, les services de police et le système judiciaire.

36. Le Groupe a souligné qu'il importait de renforcer l'état de droit, de garantir l'accès à la justice et de lutter contre l'impunité. Il a accueilli favorablement la création, dans la capitale, de tribunaux spécialisés chargés de traiter les affaires de blanchiment d'argent et celles portant sur des crimes de masse, ce qui constitue une étape importante dans la lutte contre la criminalité organisée. Pour que ces tribunaux soient véritablement efficaces, il faut les doter de ressources supplémentaires et les rendre pleinement opérationnels de sorte qu'ils puissent mener des enquêtes approfondies et poursuivre les auteurs d'actes de criminalité organisée.

37. Il est essentiel que les autorités et les institutions haïtiennes renforcent durablement leurs capacités pour être plus efficaces. L'appui international doit continuer à être coordonné et rester constant, et l'accent doit être mis sur le renforcement des capacités des institutions haïtiennes, notamment de la police et des forces armées. Les opérations de sécurité doivent également permettre à ceux qui souhaitent quitter les gangs, en particulier les enfants, de le faire en toute sécurité, et garantir des filières de réinsertion.

38. À la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix qui s'est tenue en juin 2025, les participants ont souligné qu'il importait de mieux tirer parti des mécanismes financiers internationaux, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, afin de soutenir la stabilisation. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait renforcer les mesures visant à empêcher les flux d'armes et d'argent illicites. Il est essentiel de lutter contre les flux illicites d'armes, ce qui nécessite un renforcement de la législation, une coopération régionale accrue et une collaboration avec la Force de répression des gangs.

39. Le Groupe a accueilli favorablement la collaboration qui s'est établie entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et les autorités nationales en vue de fournir une assistance technique ciblée dans les domaines de la gestion des frontières, de la détection et de la répression des infractions au droit maritime et de la lutte contre la corruption et la criminalité financière. Il a également été informé de la collaboration entre l'ONUDC et le HCDH visant à renforcer les deux pôles judiciaires spécialisés, créés pour lutter contre les crimes financiers, notamment la corruption, et les crimes de masse, en particulier les crimes sexuels et les crimes fondés sur le genre. L'ONUDC aide également les autorités à lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains et à renforcer la législation et les contrôles visant à endiguer le trafic d'armes à feu et le trafic transfrontalier, par l'intermédiaire de partenaires de coopération régionaux, notamment la Communauté des Caraïbes et les pays voisins. Le Groupe accueille avec intérêt les efforts visant à mettre en place une approche intégrée, qui associerait sécurité, gouvernance et état de droit et comprendrait le renforcement de l'équipe spéciale de lutte contre la corruption et des unités judiciaires spécialisées, l'augmentation du nombre d'enquêtes financières, la mise en commun d'informations et des opérations conjointes contre la criminalité transnationale, dans le cadre d'une responsabilité internationale partagée.

III. Un appui international coordonné et cohérent au service du développement durable

40. Selon les derniers chiffres relatifs aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies, les fonds consacrés aux activités des Nations Unies en Haïti en 2024 se sont élevés à 368 millions de dollars pour les activités de développement et les activités humanitaires (29 % consacrés aux activités de développement et 71 % aux activités humanitaires), contre 415 millions de dollars en 2023. Le Groupe a souligné l'importance que revêtait un financement équilibré et durable tant pour les besoins humanitaires immédiats que pour les priorités de développement à long terme.

41. Le Groupe a accueilli favorablement l'action menée par le système des Nations Unies, notamment la collaboration établie avec les institutions financières internationales, telles que le FMI, la BID et le Groupe de la Banque mondiale, pour apporter un soutien coordonné et cohérent à Haïti.

42. Le Groupe a reçu des informations actualisées sur le programme de référence du FMI, qui met l'accent sur la stabilité, la gouvernance et la protection sociale. La deuxième évaluation du programme de référence⁹ a été approuvée en novembre 2025 et le programme a été prolongé jusqu'en septembre 2026. Les progrès sont encourageants, tous les objectifs quantitatifs ayant été atteints, notamment ceux concernant les réserves internationales et les recettes budgétaires ; il n'y a pas eu de financement monétaire du déficit budgétaire ni d'accumulation de la dette publique intérieure et aucune nouvelle dette publique extérieure n'a été contractée.

43. Le Groupe a pris note du fait que les réformes structurelles avaient progressé, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des recettes. Outre une assistance technique complète et ciblée, le FMI a également accordé un financement d'urgence à Haïti, axé sur la stabilisation économique, l'amélioration des dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption, le renforcement des dépenses sociales au bénéfice des plus vulnérables et l'amélioration des données visant à faciliter l'établissement des politiques.

44. Le Groupe a accueilli avec satisfaction la publication en 2025 du rapport intitulé *Governance Diagnostic Report*¹⁰, qui recense les vulnérabilités macro-critiques et définit une feuille de route pour les réformes. Parmi les principales recommandations figuraient la mise en place du pôle anticorruption, mécanisme ad hoc chargé d'enquêter sur les affaires les plus graves de corruption, de criminalité organisée et de blanchiment d'argent et d'engager des poursuites, le renforcement de la coordination entre les institutions de contrôle et l'établissement d'une stratégie de lutte contre la corruption s'inscrivant dans la durée. La mise en place du pôle renforcerait les moyens dont le pays est doté pour enquêter sur les actes de corruption et la criminalité organisée et engager des poursuites, et aiderait Haïti à être radié de la « liste grise » du Groupe d'action financière¹¹, qui recense les pays dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme présentent des lacunes stratégiques. Le Groupe a souligné qu'il importait de faire avancer de toute urgence les réformes de lutte contre la corruption, de mettre en place des garanties institutionnelles adéquates et d'accélérer l'exécution du programme de référence.

⁹ Voir www.imf.org/en/news/articles/2025/11/26/pr25398-haiti-imf-management-approves-the-second-review-and-extends-the-staff-monitored-program.

¹⁰ Voir www.imf.org/en/publications/technical-assistance-reports/issues/2025/04/09/haiti-technical-assistance-report-governance-diagnostic-report-566014.

¹¹ Voir www.fatf-gafi.org/fr/countries/black-and-grey-lists.html.

45. Le Groupe de la Banque mondiale a continué de tenir une place centrale dans l'appui au relèvement et au développement d'Haïti. Son cadre de partenariat pays, approuvé en mars 2025, vise à renforcer la gouvernance économique et à créer des emplois, à maintenir les capacités institutionnelles essentielles à la prestation de services, à préserver le capital humain et à renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux chocs d'origine humaine.

46. La Banque mondiale gère actuellement un budget de plus d'un milliard de dollars des États-Unis réparti entre 16 projets actifs, qui affichent des taux d'exécution et de décaissement encourageants et qui portent sur les infrastructures, l'éducation, la sécurité alimentaire, la protection sociale et le développement urbain. Des résultats concrets ont été obtenus, tels que la remise en état du principal aéroport international, qui a permis de rétablir des liaisons essentielles.

47. Face aux défis actuels, la Banque mondiale et ses partenaires ont mis à jour l'Évaluation rapide de l'impact de la crise en Haïti¹² afin d'orienter les investissements destinés à la relance. L'Évaluation sert de cadre commun visant à renforcer la coordination entre le Gouvernement et ses partenaires et à orienter l'aide technique et financière vers des interventions prioritaires et réalisables dans le contexte actuel.

48. La Banque mondiale élargit son portefeuille afin de renforcer la gouvernance économique et de créer des emplois, de maintenir les capacités institutionnelles nécessaires à la prestation de services, de préserver le capital humain et de renforcer la résilience face aux chocs. Elle collabore également étroitement avec la société civile, notamment avec les organisations non gouvernementales locales, afin de mettre en œuvre des programmes de protection sociale à l'intention des personnes vivant dans des zones reculées. Par ailleurs, elle participe à des projets visant à recenser et à intégrer les personnes qui sont de retour au pays, à créer des emplois et à gérer les envois de fonds. Dans le secteur agricole, la Banque mondiale soutient la sécurité alimentaire, l'irrigation, la formation des agriculteurs et l'accès aux marchés, et s'efforce de relier les programmes de repas scolaires à la production locale afin de réduire les importations.

49. Il reste difficile de nouer des liens avec le secteur privé en Haïti en raison de l'insécurité et du manque d'intérêt des investisseurs. Cependant, par l'intermédiaire de la Société financière internationale, qui s'occupe du secteur privé, la Banque mondiale a soutenu des investissements ciblés dans les chaînes de valeur des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'agroalimentaire.

50. La Banque mondiale collabore également étroitement avec la BID à des programmes liés à l'eau et à l'assainissement et établit un nouveau projet d'infrastructures urbaines. Il a été noté que tant le cadre de partenariat pays que l'Évaluation rapide de l'impact de la crise restaient suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution de la situation politique et sécuritaire. La collaboration avec le Partenariat mondial pour l'éducation se poursuit également. L'importance de la sécurité en tant que condition préalable à la mobilisation des investissements privés et à une croissance durable a été soulignée.

51. Le Groupe a reçu des informations sur le portefeuille de la BID en Haïti, qui comprend 20 opérations en cours dans les secteurs social et productif et dans celui des infrastructures, d'un montant total de 1,2 milliard de dollars des États-Unis, le taux de décaissement atteignant 45 %. En 2025, de nouvelles opérations d'un montant de 150 millions de dollars ont été approuvées ; elles sont axées sur l'intégration des jeunes, les services de santé et la réforme de l'éducation, et des investissements supplémentaires sont prévus dans les transports et l'agriculture en 2026. La BID a

¹² Voir <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/77f02e9fa5397afdb132e66a4bc06582-0370012025/original/Evaluation-Rapide-Impact-Crise-ERIC-Haiti-2025.pdf>.

informé le Groupe de l'état d'avancement de l'établissement du plan de relance et de développement à moyen terme pour Haïti (2025-2030), qui suit une approche territoriale et met l'accent sur le secteur privé et le développement économique, l'accès aux services de base et le capital humain, les capacités institutionnelles, et l'état de droit, la justice et la sécurité.

52. La stratégie de pays de la BID, approuvée en décembre 2024, accordait la priorité à la lutte contre la fragilité, les conflits et la violence criminelle. En principe, elle doit être renouvelée en décembre 2026. Parmi les principales réalisations figurent des projets d'infrastructure et d'énergie, tels que le parc industriel de Caracola et une décharge desservant les localités voisines, ainsi qu'une centrale solaire de 12 mégawatts en cours de construction qui constituera une source d'énergie fiable et propre. La BID s'attache également à étoffer le capital humain et les institutions, soutient l'éducation et l'accès à l'alimentation pour 91 000 élèves et la protection sociale pour 75 000 personnes, développe les services de santé et améliore la gestion du secteur public grâce à des systèmes numériques et à l'enregistrement biométrique.

53. La BID a continué d'aider le Gouvernement, en coordination avec l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne, à élaborer le plan à moyen terme pour 2025-2030, dont la première phase est axée sur le nord du pays. Il importe de poursuivre la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux pour renforcer la résilience, promouvoir une croissance inclusive et soutenir le développement en Haïti, notamment dans le cadre du plan de relance et de développement à moyen terme.

54. S'agissant des infrastructures, l'action se concentre sur la connectivité numérique et la cybersécurité, avec un projet mené en collaboration avec le Gouvernement haïtien et visant à mettre en place une base de données sécurisée des projets. À plus long terme, on pourrait examiner la possibilité d'améliorer le fonctionnement et la connectivité des institutions publiques au moyen d'outils d'intelligence artificielle et autres outils numériques. Il a été souligné qu'il importait de renforcer la collaboration avec le Gouvernement afin d'étoffer les capacités institutionnelles.

55. Le Groupe s'est félicité de la collaboration existant entre l'ONU, les institutions financières internationales et d'autres partenaires pour faire avancer la planification de la relance, en particulier dans le cadre de l'Évaluation rapide actualisée de l'impact de la crise. Les mécanismes de financement existants, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, continuent d'apporter un appui majeur. Toutefois, des ressources nettement plus importantes et plus prévisibles seront nécessaires pour faire progresser le relèvement. Le Groupe a réaffirmé l'importance que revêtait la sécurité, condition préalable fondamentale si l'on voulait attirer des investissements, renforcer la collaboration avec le secteur privé et parvenir à une stabilité et à un développement à long terme.

IV. Conclusions et recommandations

56. Tout au long de la période couverte par le présent rapport, le Groupe a formulé des recommandations dans lesquelles il a souligné qu'il était urgent de rétablir la sécurité, condition qui était indispensable pour alléger les souffrances des Haïtiens, de promouvoir le développement durable et d'aider les partenaires humanitaires et les partenaires de développement à fournir une aide critique pour le pays. Le Groupe a exprimé sa solidarité avec le peuple haïtien, qui continue de faire preuve d'une résilience extraordinaire face à une crise prolongée et multiforme, et réaffirmé sa volonté d'aider Haïti à relever des défis complexes et à promouvoir la stabilité et le développement à long terme.

57. Haïti se trouve à un tournant, avec le déploiement de la Force de répression des gangs et les élections prévues en 2026. La crise en Haïti met en évidence l'interdépendance entre la sécurité, la transition politique, l'aide humanitaire et le relèvement, questions qui doivent être abordées de manière intégrée et synergique. La sécurité est une condition indispensable à la tenue d'élections crédibles, libres et régulières, mais l'on ne doit pas oublier pour autant que les besoins humanitaires et de développement d'Haïti sont considérables et restent pressants. Il est indispensable qu'une approche globale soit adoptée en vue de consolider les progrès réalisés en matière de sécurité et en parallèle qu'une action soit menée dans le domaine humanitaire et dans celui du développement afin d'assurer la stabilité à long terme en Haïti. Une telle approche globale doit être dirigée et prise en main par les Haïtiens et Haïtiennes, et dotée de ressources suffisantes pour que l'on puisse s'attaquer aux causes structurelles de la crise, notamment l'instabilité politique, les inégalités économiques et sociales, l'extrême pauvreté, le chômage, les violations des droits humains, la corruption, l'impunité et la faiblesse des institutions publiques. Il sera essentiel de renforcer les institutions et de donner aux dirigeants haïtiens les moyens de piloter le développement économique et social du pays.

58. Le redressement d'Haïti est possible, mais il exige une action urgente, soutenue et coordonnée. Il sera essentiel de poursuivre et de renforcer la collaboration avec les organisations régionales et les institutions financières internationales, aux côtés des parties prenantes haïtiennes, pour que l'on puisse apporter le soutien nécessaire au rétablissement de la sécurité et de la stabilité politique et faire progresser le développement socioéconomique à long terme en Haïti. Le renforcement des partenariats mondiaux et régionaux et l'approfondissement de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire restent déterminants au regard des mesures à prendre pour traiter les crises complexes en Haïti.

59. Le Groupe soumet les recommandations ci-après à l'examen du Conseil économique et social.

60. Le Groupe encourage le Gouvernement haïtien à faire ce qui suit :

- a) Intensifier l'action menée dans le cadre d'un processus inclusif pour que les élections soient transparentes, libres et régulières ;
- b) Renforcer les institutions publiques et la gouvernance, et accélérer la mise en œuvre des réformes visant à lutter contre la corruption et de la réponse judiciaire ;
- c) Accorder la priorité à la protection des civils, en particulier des femmes, des enfants et des personnes déplacées ;
- d) Intensifier l'action visant à réduire la violence locale et les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en accordant une attention particulière aux enfants et aux jeunes ayant été associés à des gangs ;
- e) Rétablir les services de base, notamment en rouvrant les écoles et les centres de santé, rechercher des possibilités de création d'emplois pour les jeunes, renforcer la gouvernance municipale et promouvoir la justice au niveau local ;
- f) Veiller à ce que les femmes et les jeunes participent véritablement au développement économique et social d'Haïti.

61. Le Groupe recommande à la communauté internationale et aux autres acteurs du développement de faire ce qui suit :

- a) Tout mettre en œuvre pour que Haïti reste au premier plan des préoccupations internationales et soutenir une réponse globale à la crise multiforme que traverse le pays, notamment en investissant simultanément dans l'action en faveur de la paix et de la sécurité, l'action humanitaire et le développement ;
- b) Fournir de manière coordonnée le soutien financier et logistique nécessaire au déploiement complet de la Force de répression des gangs ;
- c) Appuyer les mesures prises par les autorités haïtiennes pour organiser des élections crédibles, libres et régulières en 2026 ;
- d) Renforcer la coopération régionale et internationale afin de mettre un terme aux flux illicites d'armes et de fonds à destination et en provenance d'Haïti, et veiller à ce que ceux qui apportent leur aide aux gangs armés soient sanctionnés et fassent l'objet de poursuites, conformément à la résolution [2794 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité ;
- e) Soutenir les efforts visant à renforcer la sécurité maritime et les capacités douanières et frontalières d'Haïti ;
- f) Allouer les fonds nécessaires au Plan de réponse aux besoins humanitaires 2026 pour Haïti, ainsi qu'aux appels d'urgence lancés par l'OMS¹³ dans le domaine de la santé et par l'UNICEF en faveur des enfants, et garantir un financement souple et un accès sans entrave à l'aide humanitaire ;
- g) Renforcer l'aide apportée aux institutions haïtiennes afin que la sécurité et la stabilité politique soient rétablies et que la population soit protégée contre la violence et l'exploitation ;
- h) Renforcer les capacités de production, de transformation et de distribution du secteur agroalimentaire afin de dynamiser l'économie locale, d'améliorer la résilience des ménages ruraux et de mettre en place un système alimentaire durable et inclusif ;
- i) Renforcer la coordination et la cohérence entre les partenaires internationaux afin de favoriser un dialogue multilatéral efficace, notamment par l'intermédiaire des mécanismes de coordination existants, et de promouvoir la mise en concordance stratégique et l'organisation des priorités des plans de développement en fonction des priorités et des capacités d'Haïti ;
- j) Soutenir le renforcement des mesures de protection sociale et la fourniture de services de santé mentale et de services médicaux destinés aux femmes et aux filles victimes de violences, moyennant notamment la création d'espaces sûrs, la mise en place d'un accompagnement psychosocial, la distribution de kits dignité et l'octroi d'une aide pécuniaire aux plus vulnérables.

¹³ L'Argentine s'est dissociée de la référence faite à l'OMS figurant dans cette recommandation.

Annexe

Activités du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

1. Au cours de la période considérée, sous la présidence du Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a continué de suivre de près la situation en Haïti et mené une série d'activités, décrites ci-après.
2. Le Groupe remercie le Département des affaires économiques et sociales, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice humanitaire pour Haïti et les membres du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies de l'appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter.
3. Outre le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH et la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice humanitaire pour Haïti, le Groupe a rencontré de nombreux interlocuteurs, notamment des représentants et représentantes du BINUH, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Secrétariat de l'ONU, et l'expert sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

<i>Activité</i>	<i>Dates</i>
Réunions du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	7 mai 2025, 25 juin 2025, 7 novembre 2025, 4 février 2026
Réunion ministérielle du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti pendant la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale	23 septembre 2025
Réunion du groupe de travail chargé d'aider Haïti à répondre aux besoins des populations touchées par la crise et à mettre en place un système alimentaire plus productif et plus résilient	25 mai 2025
Réunion avec des représentants et représentantes du Département d'État des États-Unis d'Amérique, de l'Organisation des États américains, du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Organisation panaméricaine de la Santé	10 février 2026

*Activité**Dates*

Autres activités et échanges :

- Lettre datée du 9 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe ([S/2025/304](#))
 - Participation du Président du Groupe à la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix sur Haïti, qui s'est tenue le 11 juin 2025, et à la réunion consacrée au passage de la phase des secours aux activités de développement, organisée par le Conseil économique et social le 17 juin 2025
-